



# PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

## RÉDIGÉ PAR LES MEMBRES DU COMITÉ

**Audrey Riopel**, directrice de 2e secondaire

**Stéphanie Leduc**, directrice de 3e secondaire

**Delphine Bertrand**, psychoéducatrice

**François Paquette**, technicien en éducation spécialisée

**Jonathan Clément**, coordonnateur des sports

**Stéphanie Lemire**, directrice du 1er cycle

# TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE.....	03
CRITÈRES PERMETTANT D'IDENTIFIER LES SITUATIONS D'INTIMIDATION.....	06
DÉCLARATION DE PRINCIPES.....	07
OBJECTIF GÉNÉRAL ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	07
1. ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE.....	08
2. MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRÔLER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE.....	09
3. MODALITÉS POUR UN SIGNALEMENT OU UN PLAINTÉ.....	12
4. ACTIONS À PRENDRE EN CAS DE CONSTAT.....	13
5. MESURES ASSURANT LA CONFIDENTIALITÉ.....	13
6. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À LA VICTIME, À L'AUTEUR.E OU AU TÉMOIN.....	14
7. SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SELON LA GRAVITÉ.....	15
8. SUIVI À TOUT SIGNALEMENT OU PLAINTÉ.....	15
ANNEXE 1 - ARBRE DÉCISIONNEL.....	16
ANNEXE 2 - PROTOCOLE D'INTERVENTION - VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL.....	17
ANNEXE 3 - TABLEAU DE GRADATION D'UNE INTERVENTION DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION.....	18

Afin de disposer d'un vocabulaire commun pour l'ensemble des personnes touchées par le plan de lutte à la violence et l'intimidation, voici les définitions et termes les plus pertinents.

## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### Différents types de violence

- **Violence physique** : Lorsqu'on blesse le corps de quelqu'un ou qu'on s'en prend à ses objets. Il s'agit d'une forme de violence visible comme les bousculades, les coups de poing ou de pied, les batailles, cracher.
- **Violence verbale** : Lorsqu'on utilise des mots pour blesser quelqu'un. Il s'agit d'une forme de violence qui s'entend : insulter, blâmer, critiquer, ridiculiser, se moquer, menacer, faire des commentaires racistes, sexistes, homophobes, etc.
- **Violence psychologique** : une forme de violence plus dissimulée ou plus sournoise qui consiste à dévaloriser l'autre personne par des paroles, des gestes, des écrits, des courriels, des clavardages. Elle se traduit par des attitudes et des propos méprisants, par l'humiliation, le rejet, les regards menaçants et contribue à faire diminuer l'estime et la confiance en soi.
- **Violence sexuelle** : est un terme qui englobe toutes les formes de violence, physiques ou psychologiques, qui se manifestent de façon sexuelle. Telles que ; une agression sexuelle, soit toucher quelqu'un de manière sexuelle sans son consentement ou forcer quelqu'un à participer à un acte intime, l'exploitation sexuelle, la cyberviolence sexuelle, le leurre d'enfants, la prostitution juvénile ou le proxénétisme.
- **Violence envers la propriété** : destruction ou mutilation gratuite d'objets. Par exemple, le vandalisme, le vol, le taxage.

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### Différents types d'intimidation

- **Intimidation sociale** : cette forme d'intimidation a lieu lorsqu'on se sert de ses amis et de ses connaissances pour blesser quelqu'un. Par exemple, propager des rumeurs, exclure quelqu'un du groupe, parler contre quelqu'un dans son dos, se liguier contre quelqu'un, briser des amitiés volontairement, manipuler les personnes qui l'entourent ou lui jouer des mauvais tours.

## Différents types d'intimidation (suite)

- **Cyberintimidation** : désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tel qu'un ordinateur ou un téléphone cellulaire, pour blesser quelqu'un. À noter que le caractère répétitif ne s'applique pas pour être considéré comme de l'intimidation.

### Exemples de cyberintimidation :

- Envoyer des courriels et des messages irrespectueux.
  - Afficher des photos gênantes de quelqu'un ou modifier des photos et les afficher sur un site Web.
  - Créer des sites Web pour se moquer des autres.
  - Évaluer l'apparence des gens sur Internet.
  - Usurper l'identité d'une personne. Utiliser le nom de quelqu'un sur Internet pour nuire à sa réputation.
  - Insulter, injurier ou dénigrer une personne.
  - Menacer quelqu'un.
  - Inventer ou propager des rumeurs.
  - Faire du ciblage, c'est-à-dire prendre une personne à partie en invitant les autres à l'attaquer ou à se moquer d'elle.
  - Flinguer: pratique consistant à envoyer un message incendiaire à un.e autre participant.e à un forum ou à une liste de diffusion, pour lui exprimer sa désapprobation.
  - Faire du *vidéolynchage* : pratique consistant à agresser collectivement une victime en la filmant avec un téléphone cellulaire puis en diffusant le film humiliant de cette agression.
  - Inciter au dévoilement physique de soi ou d'autres personnes.
- **Harcèlement** : tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à la personne fautive d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.
  - **Harcèlement sexuel** : tout acte ou commentaire qui fait en sorte de rendre une personne mal à l'aise avec son corps ou sa sexualité.

À noter que les relations amoureuses ne sont pas toutes saines, parfois, les membres d'un couple peuvent s'intimider l'un.e l'autre. Ce type d'intimidation s'appelle la **violence dans les fréquentations amoureuses**. Elle peut être d'ordre psychologique, physique ou sexuel.

## Conflit

Il est important de faire la distinction entre l'intimidation et les conflits que peuvent vivre les élèves. Cela permet de bien déterminer la façon d'intervenir. Contrairement à l'intimidation, le conflit n'implique pas nécessairement une situation de violence. Le conflit est un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leurs buts respectifs. Les conflits n'ont rien de bon ou de mauvais, c'est la gestion des conflits qu'il importe le plus de mettre en valeur en optant pour des stratégies constructives de type gagnant-gagnant. Dans un conflit, l'affrontement implique généralement des **opposants de force égale**. Nous vivons toutes et tous des conflits, cela fait partie du développement normal de l'enfant, mais il est faux de croire que nous avons toutes et tous subi de l'intimidation.

## Taquinage

Taquinier, c'est s'amuser à agacer de manière amicale et anodine.

**Attention, taquinier peut devenir un comportement de violence ou d'intimidation s'il est fréquent et s'il blesse la personne visée.**

## Notre plan

Voici les termes utilisés pour définir les actrices et acteurs impliqué.es dans une situation d'intimidation :

**Auteur.e** : Ce terme désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence quelle qu'en soit la gravité.

**Victime** : Ce terme désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

**Témoin** : Ce terme désigne toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence et qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.e.

# CRITÈRES PERMETTANT D'IDENTIFIER LES SITUATIONS D'INTIMIDATION

Les 4 critères suivants doivent être réunis pour permettre d'identifier l'intimidation.

## CRITÈRES

Il doit y avoir des gestes négatifs et répétitifs contre la victime.

Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'auteur.e créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.

Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'auteur.e et la victime.

Il doit y avoir une intention de faire du tort.

## EXEMPLES ET PRÉCISIONS

- L'auteur.e s'acharne sur sa victime.
- Les gestes peuvent être faits dans différents contextes : classes, corridors, autobus scolaires, etc.
- Il peut y avoir des gestes de violence isolés (ex.: bataille), mais s'il n'y a pas de répétition, on ne parle pas d'intimidation. Toutefois, il est important d'intervenir.

Types de déséquilibres possibles :

- De nombre (plusieurs élèves contre un.e).
- Verbal (l'auteur.e est plus habile verbalement que la victime).
- Social (l'auteur.e est plus accepté.e, plus populaire et d'autres approuvent son comportement, à l'inverse de la victime qui est plus isolée).
- Physique (l'auteur.e est plus fort.e, plus grand.e, plus habile ou a une apparence plus imposante que celle de la victime).
- Numérique, réseaux sociaux.

- L'auteur.e retire du plaisir, tandis que la victime vit de la peur, de la honte, etc.

- L'auteur.e et ses complices sont conscient.es que les gestes sont blessants.

# DÉCLARATION DE PRINCIPES

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du Collège Letendre reconnaissent que :

Les élèves et le personnel du Collège ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de notre plan de lutte à la violence et l'intimidation est d'assurer durant le temps scolaire, incluant le parascolaire, la protection, la sécurité et l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves ainsi que l'intégrité des membres de la direction et du personnel de l'établissement.

Si un ou des gestes posés en dehors du temps scolaire influencent de quelque façon que ce soit les activités des élèves et du personnel, ces gestes seront considérés comme étant survenus durant le temps scolaire.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés (abus, intimidation, violence et agression) qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.
2. Favoriser la concertation et la collaboration entre les membres de l'équipe-école, les élèves et leurs parents dans le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain et valorisant pour toutes et tous.
3. Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.
4. Outiller les élèves et les parents pour faire face aux problématiques de violence et d'intimidation qui peuvent survenir.
5. Former les membres du personnel pour les rendre aptes à traiter des questions relatives à l'intimidation et toute forme de violence et à intervenir adéquatement et efficacement pour aider celles et ceux qui en sont victimes.
6. Reconnaître, dépister et aider les élèves victimes de situations problématiques et/ou de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.  
  
Recenser et analyser les situations problématiques dans un but d'amélioration continue.
- 7.

# ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

## OUTILS DE RÉFÉRENCE UTILISÉS

Sondage réalisé auprès des élèves de l'école au cours de l'année 2022-2023.

Portrait global des incidents documentés dans le registre des plantes et/ou d'enquête en 2022-2023 impliquant 1904 élèves sur une base quotidienne.

Mise en place d'une nouvelle structure d'encadrement par niveau dès 2023-2024.

*L'analyse de la situation concernant l'année précédente sera toujours mise à jour en début d'année scolaire.*

## CONSTATS

- 30,6 % des élèves ont répondu au sondage, ce qui représente 575 élèves sur un total de 1875;
- 46,4 % des répondant.es étaient des garçons et 49,7 % étaient des filles;
- 40 % des répondant.ess affirment que les situations d'intimidation surviennent sur les réseaux sociaux, dans les autobus et dans les salles de bain de l'école;
- 5,6 % des répondant.es ne semblent pas se sentir en sécurité au Collège.

- 10 incidents où l'intimidation était principalement de nature verbale;
- 10 incidents où l'intimidation était principalement de nature physique;
- 6 événements où l'intimidation était principalement de nature psychologique;
- 3 événements où l'intimidation était principalement de nature électronique.

Ce qui totalise 29 évènements durant toute l'année scolaire 2022-2023.

Encadrement unique : notre équipe de niveau est composée d'une direction de niveau, d'un.e technicien.e en éducation spécialisée, d'une.e surveillant.e éducateur.trice le tout, supporté par un.e adjoint.e administratif.ve. Cette nouvelle structure a pour but de mieux accompagner, encadrer et supporter nos élèves dans leur quotidien.

Nous avons aussi une équipe multidisciplinaire composée de plusieurs professionnel.les, dont une psychoéducatrice et une conseillère d'orientation. Cette équipe multidisciplinaire intervient auprès des 5 niveaux.

Grâce à cette structure, nous sommes en mesure d'intervenir de manière plus efficace et proactive. Elle facilite également la planification de différentes activités de promotion et de prévention contre la violence et l'intimidation tout au long de l'année pour l'ensemble des niveaux.

## Forces

Bien que 94,4 % des répondant.es affirment se sentir en sécurité au Collège, nous souhaitons augmenter ce sentiment de sécurité à la totalité de notre communauté scolaire pour l'année 2023-2024.

Une refonte du plan de lutte a été effectuée en collaboration avec différent.es intervenant.es impliqué.es dans le quotidien de l'élève : équipe du parascolaire, personnel de soutien, personnel professionnel, équipe enseignante et équipe de direction.

Nous avons instauré une planification verticale et horizontale des activités de sensibilisation, de prévention et de promotion pour permettre à nos élèves d'évoluer dans un milieu sain et sécuritaire. Notre planification verticale d'activités nous permet d'aborder progressivement les différentes thématiques en fonction de l'âge des élèves et du bagage antérieur des activités de l'année précédente.

## Défis

Augmenter l'échantillonnage afin d'avoir un portrait qui se rapproche de la réalité de nos élèves.

Le sondage doit être plus explicite et plus clair dans la formulation des questions.

Afin de minimiser les situations d'intimidation dans les aires communes telles que les cafétérias, les classes, les corridors, nous devons travailler certains aspects de notre surveillance en plus d'actualiser notre campagne de sensibilisation.

Fournir les outils afin de comprendre, soutenir et agir dans des situations qui s'apparentent à de la violence ou de l'intimidation, sous toutes ses formes.



## 2

# MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

### Objectifs spécifiques

1. Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés (abus, intimidation, violence et agression) qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.

### Moyens

Surveillance aux moments et endroits importants : dans le Collège, lors des déplacements, à l'extérieur, aux dîners.

Présence d'intervenant.es significatif.ves à divers moments clés de la journée : pauses, dîners.

Engagement des membres du conseil des élèves à respecter les personnes qui les entourent et à promouvoir l'ouverture envers les cultures et l'identification de genres différentes des leurs.

Engagement des élèves qui participent aux activités parascolaires à adhérer aux valeurs du Collège, dont le respect.

Appropriation et signature du Code de vie du Collège par les élèves et leurs parents.

### Acteur.trices impliqués.es

Équipe de surveillance, enseignant.es et direction de niveau

Technicien.nes en éducation spécialisée (TES), psychoéducateur.trice, équipes LER, de la vie étudiante et de surveillance

Membres du conseil des élèves

Équipe de la vie étudiante

Élèves et parents

## Objectifs spécifiques

2. Favoriser la concertation et la collaboration entre les membres de l'équipe-école, les élèves et leurs parents pour le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain et valorisant pour toutes et tous.
3. Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.

## Moyens

Page Web dédiée au plan de lutte à la violence et l'intimidation contenant diverses ressources internes et externes.

Travail de collaboration entre les membres du comité de parents et l'équipe-école.

Organisation de journées thématiques et activités midi de sensibilisation.

Recours aux arts de la scène et aux arts plastiques pour véhiculer des messages contre l'intimidation et la violence.

Lecture d'œuvres et accompagnement en classe.

Activités pédagogiques thématiques

Ateliers de sensibilisation dans les classes sur différents thèmes : violence, intimidation, cyberintimidation, sécurité en ligne, sexting, détresse psychologique, violence amoureuse et sexuelle, homophobie, racisme.

## Acteur.trices impliqué.es

Responsable des communications et membres du comité prévention de la violence et l'intimidation

Comité de parents et équipe-école

TES, psychoéducateur.trice, équipe de la vie étudiante, enseignant.es et membres de la direction

Enseignant.es d'art dramatique et d'arts plastiques

Enseignant.es de français et d'anglais

Enseignant.es

TES, psychoéducateur.trice

## Objectifs spécifiques

4. Outiller les élèves et les parents pour faire face aux problématiques de violence et d'intimidation pouvant survenir.

5. Former les membres du personnel pour améliorer leurs aptitudes à traiter des questions relatives à l'intimidation et toute forme de violence et à intervenir adéquatement et efficacement pour aider celles et ceux qui en sont victimes.

## Moyens

Page Web dédiée au plan de lutte à la violence et l'intimidation contenant diverses ressources internes et externes.

Ateliers de sensibilisation dans les classes sur différents thèmes: violence, intimidation, cyberintimidation, sécurité en ligne, sexting, détresse psychologique, violence amoureuse et sexuelle, homophobie, racisme.

Communication envoyée aux parents pour les informer des thèmes qui seront abordés lors des ateliers de sensibilisation.

Ressources disponibles dans l'agenda et sur le site Web du Collège Letendre.

Programme des pairs aidants.

Activités d'information, de sensibilisation et de formation pour les membres du personnel.

Formation des intervenant.es à l'aide de capsules de la trousse SEXTO

## Acteur.trices impliqué.es

Responsable des communications et membres du comité prévention de la violence et l'intimidation

TES et psychoéducatrice

Direction de niveau

Psychoéducatrice et élèves

Psychoéducatrice, TES, ressources externes et directions de niveau

Technicien.nes en éducation spécialisée (TES), surveillant.es éducateur.trices et directions de niveau

## Objectifs spécifiques

6. Reconnaître, dépister et aider les élèves victimes de situations problématiques et/ou de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.

7. Recenser et analyser les situations problématiques dans un but d'amélioration continue.

## Moyens

Présence d'intervenant.es significatif.ves à divers moments clés de la journée : pauses, dîners.

Rencontre et communication avec un.e intervenant.e de confiance

Communication entre les intervenant.es du Collège et les parents.

Adresse courriel : [moijenparle@collegeletendre.qc.ca](mailto:moijenparle@collegeletendre.qc.ca)

Remplir le rapport d'enquête et l'analyser.

Inscrire au registre des plaintes et effectuer le signalement.

## Acteur.trices impliqué.es

Psychoéducateur.trice, TES, équipes LER, de la vie étudiante et de surveillance

Direction de niveau et équipe d'intervenant.es

Toutes et tous

Direction de niveau

Direction de cycle

## 3

### MODALITÉS POUR UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTE

Toute personne présente au Collège qui croit être victime d'intimidation, de cyberintimidation, de violence ou qui en est témoin :

**Élève :** doit s'adresser à un.e adulte de l'école, préférablement à la direction de niveau concernée, qui l'accueillera et l'accompagnera tout au long de la démarche. Ou communiquer via l'adresse courriel [moijenparle@collegeletendre.qc.ca](mailto:moijenparle@collegeletendre.qc.ca)

**Personnel de l'école :** doit s'adresser aux directions de niveau.

En tout temps, la personne effectuant le signalement ou ses parents peuvent joindre les personnes responsables :

#### Stéphanie Lemire

Directrice du 1er cycle  
450 688-9933, poste 318  
[stephanie.lemire@collegeletendre.qc.ca](mailto:stephanie.lemire@collegeletendre.qc.ca)

#### Fadila Ait Hamouda

Directrice du 2e cycle  
450 688-9933, poste 319  
[fadila.hamouda@collegeletendre.qc.ca](mailto:fadila.hamouda@collegeletendre.qc.ca)

## 4 ACTIONS À PRENDRE

Actions	Acteur.trices impliqués.es
<p>Nous déterminerons d'abord s'il s'agit d'une situation d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Les intervenant.es discuteront au besoin de certains cas afin de cibler les interventions les plus pertinentes.</p>	<p>Voir arbre décisionnel (Annexe 1)</p>
<p>Les événements de violence ou d'intimidation seront consignés dans un rapport d'enquête, ainsi que sur le portail et le dossier de l'élève. Les événements seront compilés dans le rapport annuel envoyé au ministère de l'Éducation à la fin de l'année scolaire.</p>	<p>Direction de niveau et direction de cycle</p>

## 5 MESURES ASSURANT LA CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements relatifs à un signalement ainsi que l'identité des personnes impliquées sont traités confidentiellement par toutes les parties concernées, à moins que ces renseignements ne soient nécessaires au traitement de la plainte ou à l'imposition de sanctions.

Il faut toutefois comprendre que, pour pouvoir agir, les personnes en charge doivent faire enquête. Si des informations doivent être divulguées, elles ne le seront qu'aux personnes concernées, ainsi, la protection et la sécurité de la personne qui a porté plainte seront assurées.

## 6

# MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À LA VICTIME, À L'AUTEUR.E OU AU TÉMOIN

Actions choisies	Acteur.trices impliqués.es
<p>Analyser globalement en équipe multidisciplinaire toutes les situations importantes d'intimidation afin de s'assurer de venir en aide à toutes les personnes impliquées.</p>	<p>Direction de cycle, direction de niveau, TES, intervenant.es impliqués.es et psychoéducateur.trice</p>
<p>Consulter le tableau afin d'adapter les mesures de soutien en fonction de la gravité du comportement (voir Annexe 3)</p>	<p>Direction de niveau, direction de cycle, TES, intervenant.es impliqués.es et psychoéducateur.trice</p>
<p>Victime ou témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre un dépliant explicatif sur l'intimidation aux parents et à l'élève, aussi disponible sur le site Web du Collège;</li> <li>• Des rencontres peuvent être fixées entre un.e intervenant.e du Collège et l'élève afin de travailler ses habiletés sociales;</li> <li>• Des services d'accompagnement peuvent être mis en place avec des organismes ou professionnel.les externes.</li> </ul> <p>Auteur.e/complice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre un dépliant explicatif sur l'intimidation aux parents et à l'élève, aussi disponible sur le site Web du Collège;</li> <li>• Des rencontres peuvent être fixées entre un.e intervenant.e du Collège et l'élève afin de travailler ses habiletés sociales;</li> <li>• Des services d'accompagnement peuvent être mis en place avec des organismes ou professionnel.les externes.</li> <li>• Application de sanctions disciplinaires en fonction de la situation.</li> </ul>	<p>Direction de niveau, TES et services externes (ex. : CALACS, CAVAC, CISSS de Laval, CPIVAS, Fondation Marie-Vincent, Service de police de la Ville de Laval)</p> <p>Direction de niveau, TES et services externes (ex. : CALACS, CAVAC, CISSS de Laval, CPIVAS, Fondation Marie-Vincent, Service de police de la Ville de Laval)</p>

## 7 SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SELON LA GRAVITÉ

### Actions choisies

Voici les sanctions possibles :

- Réflexion pouvant s'actualiser sous diverses formes
- Établissement d'un protocole de médiation entre les personnes impliquées
- Gestes réparateurs pouvant s'actualiser sous diverses formes
- Retenue
- Suspension interne ou externe
- Contrat de réadmission conditionnelle
- Renvoi
- Rencontre avec les services policiers
- Autres

### Acteur.trices impliqué.es

Direction de cycle, direction de niveau, TES et intervenant.es impliqué.es

## 8 SUIVI À TOUT SIGNALEMENT OU PLAINTE

### Actions choisies

Le Collège s'engage à donner suite, dans les 24 heures, à toute demande de protection qui émane du dépôt d'un signalement, à rencontrer l'élève, à communiquer avec ses parents et à apporter des mesures de correction immédiate :

- assurer un filet de sécurité;
- retirer temporairement l'élève;
- suspension.

Le Collège s'engage à donner suite, dans un délai maximal de 5 jours, à toute demande d'enquête concernant une situation problématique.

Le Collège fera un suivi auprès des personnes impliquées dans les 30 jours suivant le signalement.

### Acteur.trices impliqué.es

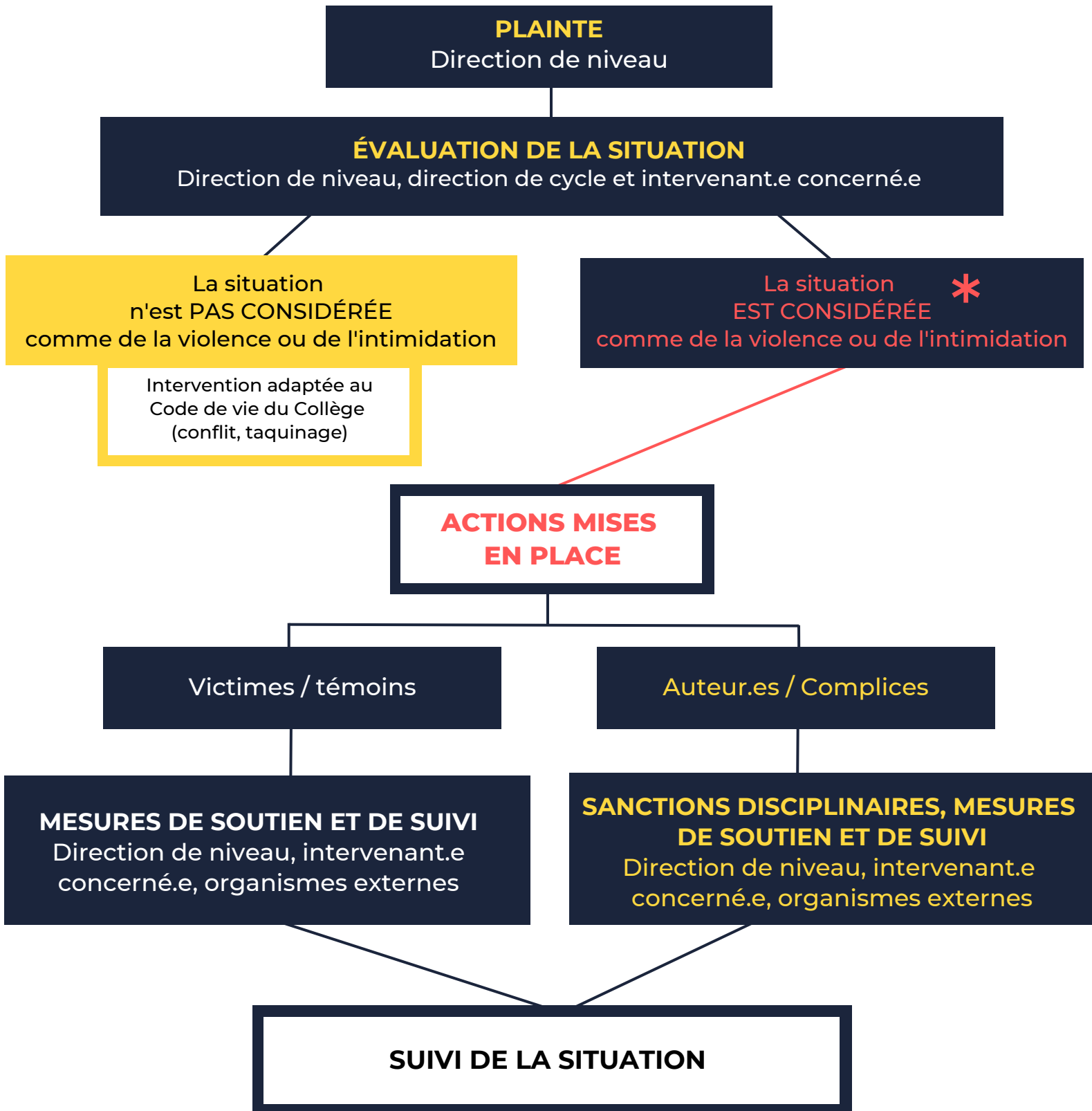
Direction de niveau, TES et psychoéducateur.trice

Direction de niveau

Direction de niveau, TES et psychoéducateur.trice

# ANNEXE 1

## ARBRE DÉCISIONNEL



\* En cas de violence sexuelle, les intervenant.es doivent se référer au *Protocole d'intervention - violence à caractère sexuel* (voir Annexe 2)



# ANNEXE 2

## PROTOCOLE D'INTERVENTION VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Dans le cas où une situation de violence à caractère sexuel nous est rapportée, notre responsabilité est d'abord d'identifier les personnes impliquées et de mettre en place des mesures de sécurité temporaires. Ensuite, le protocole d'intervention doit être suivi selon les étapes ci-dessous :

Rencontrer séparément les élèves impliqué.es (témoins, victimes, auteur.es) pour documenter la situation : nature de l'événement, sa gravité et les personnes impliquées.

Suivre le protocole du programme SEXTO en ce qui concerne les abus sexuels en lien avec des images ou vidéos.

Mentionner à l'élève victime son droit de porter plainte.

L'élève peut porter plainte DIRECTEMENT au PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE.

Si l'élève ou l'école porte plainte au criminel, l'école cesse immédiatement l'investigation pour ne pas nuire à l'enquête policière.

Collaboration de l'équipe-école avec les corps policiers

Si aucune plainte n'est déposée, l'école poursuit son processus d'intervention.

Évaluer la légalité de l'acte et évaluer le risque de récurrence

La situation est évaluée par l'école ou référée à un partenaire externe. Par exemple, si l'image présente une personne nue ou exposant ses organes génitaux (pénis, vulve, fesses, anus ou seins) ou encore un acte sexuel, communiquer avec le service de police.

Collaboration de l'équipe-école avec les corps policiers

Pour les situations qui ne semblent pas être des infractions criminelles, mais qui ont un impact ou causent un tort à la victime, les intervenant.es de l'école accompagnent la victime et l'auteur.e.

Évaluer les circonstances : accidentelles ou délibérées

Âge des élèves, différence d'âge entre les élèves impliqué.es, élèves à besoins particuliers, présence de menaces ou de contraintes, fréquence ou récurrence.

Informers les parents et les impliquer dans les mesures de soutien

Instaurer des mesures de soutien et/ou des sanctions

Mise en place de mesures de soutien pour la victime, les témoins et l'auteur.e.

Ressources externes : CISSS de Laval, CALACS, CAVAC, Fondation Marie-Vincent, SPL (Police de Laval), CPIVAS.

### EN CAS DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL, CHAQUE PERSONNE A UNE RESPONSABILITÉ

Lorsqu'il y a des raisons de croire qu'un enfant de moins de 18 ans subit ou risque de subir un abus sexuel, la loi oblige de signaler au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sans délai. Le signalement s'effectue sans égard aux moyens qui peuvent être pris par les parents pour mettre fin à la situation.

[Coordonnées du DPJ selon votre région.](#) (pour le secteur anglophone: [Batshaw](#))

# ANNEXE 3

## TABLEAU DE GRADATION D'UNE INTERVENTION DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

	LÉGER	MODÉRÉ	GRAVE
FRÉQUENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occasionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Souvent (1 fois par jour ou 2 événements significatifs par semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquemment</li> <li>Plusieurs fois par jour, plusieurs événements critiques par semaine</li> </ul>
INTENSITÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'impact pour soi et les autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entraîne une perturbation pour l'élève ou son entourage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entraîne une perturbation <b>significative</b> pour l'élève ou son entourage (<b>fonctionnement altéré</b>)</li> </ul>
CONSTANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'observe dans un seul contexte ou endroit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'observe dans plus d'un contexte ou endroit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'observe dans diverses situations scolaires (<b>lors ou en dehors des heures de classe</b>)</li> </ul>
PERSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Passager ou épisodique (<b>dans un court laps de temps défini</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Persiste depuis plus d'une semaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Persiste depuis plus d'un mois</li> </ul>